

# LES PROCEDURES CONCURRENTIELLES SIMPLIFIEES

DUREE : 1 matinée

## PUBLIC CIBLE

- Agents des DAF des Ministères.
- Membres des cellules de passation des marchés publics.
- Cadres chargés d'effectuer des achats publics.



## OBJECTIFS

- Réaliser des achats publics conformément à la réglementation en vigueur.
- Appliquer les outils et mécanismes de contrôle des opérations sur procédures simplifiées.
- Identifier les missions et responsabilités de la cellule de passation des marchés publics.

## CONTENU DU MODULE DE FORMATION

### **1/ LES MESURES NOUVELLES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

- Gestion des délais.
- Organes chargés de la passation des marchés publics.
- Nouveaux seuils de passation, validation et approbation.
- Allègement des critères administratifs et contraintes financières.

### **3/ LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES CONCURRENTIELLES SIMPLIFIEES**

- Modalités de mise en œuvre.
- Outils de mise en œuvre.
- Numérotation des dossiers de consultation et des marchés en procédures simplifiées.

### **4/ LES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES CELLULES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

- Attribution de la cellule de passation des marchés publics.
- Rôles des acteurs de la cellule.
- Compétences de la cellule en matière de procédures concurrentielles simplifiées.